



INSTITUT DE FORMATION CONTINUEE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR POUR ADULTES

Rue Jonfosse 80, 4000 LIEGE

Tél. : 04/221.34.70 ou 04/223.67.17 - Fax : 04/230.41.96

E-mail : info@ifcjonfosse.be - Site : <http://www.ifcjonfosse.be>

**Stage d'activités professionnelles de
formation :
Aptitude à l'éducation des élèves a besoins
spécifiques**

98 22 31 U36 D1

Année scolaire 2018 – 2019

Contrat de formation

Intitulé de l'U.E. : Stage d'activités professionnelles de formation: Aptitude à l'éducation des élèves à besoins spécifiques	
Volume horaire : 80 périodes	
Titulaire : M. Wathelet	Code : 98 22 31 U36 D1

Prérequis :

Capacités

En orthopédagogie – Formation de base,

Sur base de situations représentatives de cas d'élèves, dans le respect de la déontologie, en identifiant le type d'enseignement spécialisé concerné et ses spécificités,

- analyser des types d'actions éducatives, orthopédagogiques et relationnelles adaptés aux données légales, institutionnelles, psychologiques, étiologiques, affectives et sociales abordées au sein de l'unité d'enseignement.

En stage d'immersion : Aptitude à l'éducation des élèves à besoins spécifiques,

dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, en observant les règles d'usage de la langue française, en recourant le cas échéant aux TICE,

- présenter un rapport d'observation mettant en évidence sa capacité à :
 - décrire objectivement une situation spécifique dans l'enseignement spécialisé, ou dans une école inclusive ;
 - décrire et justifier les spécificités du/des rôle(s) respectif (s) de chaque intervenant dans la situation décrite,
 - réaliser une analyse réflexive des observations et du vécu de stage.

Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite des unités d'enseignement "Orthopédagogie : formation de base", code n°982226U36D1 et "Stage d'immersion : Aptitude à l'éducation des élèves à besoins spécifiques", code n° 9822230U36D1..

Contenus et modalités :

L'unité d'enseignement se segmente en différents moments:

- Quatre séances de guidance
 - deux séances collectives de transmissions de savoirs et d'explications ;
 - deux séances individuelles en rapport direct avec le travail de l'étudiant.
- La participation à des activités d'enseignement ou d'autres activités pédagogiques en lien avec sa profession ;
- La rédaction d'un rapport d'activités.

Objectifs :

Permettre à l'étudiant, en présence d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé ou fréquentant une école inclusive, et dans le respect des règles de la déontologie liées à sa fonction, dans les limites de sa mission et des contraintes institutionnelles et en veillant à s'intégrer à l'équipe,

- d'analyser succinctement le contexte ;
- de construire, de mettre en œuvre et d'évaluer des situations didactiques propres

à chaque type d'enseignement spécialisé choisi, en tenant compte de critères tels que l'étiologie des handicaps, les caractéristiques psychopathologiques, les outils et techniques orthopédagogiques spécifiques, les procédés méthodologiques, le contexte ;

- d'inscrire ses activités dans un travail d'équipe ;
- d'établir une relation professionnelle avec les apprenants, leurs parents ou leurs représentants et les intervenants professionnels ;
- de rédiger un rapport de stage qui relate ses expériences en :
 - présentant et justifiant le choix des outils méthodologiques employés, les résultats obtenus dans leur application,
 - les analysant dans une critique constructive au niveau des savoirs-faire et des savoir être,
 - rendant compte des difficultés rencontrées, des solutions apportées dans une perspective interdisciplinaire et des comportements adoptés afin d'en tirer les conclusions générales transférables à d'autres situations ;
- d'énoncer les rapports qu'il a pu établir entre les situations vécues sur le terrain et les éléments théoriques abordés au cours de sa formation ;
- d'intégrer les conclusions générales du stage dans son portfolio.

Méthodes d'enseignement et d'apprentissage :

Différents types de transmissions de savoirs seront en action :

- Rencontres informelles et échanges d'expériences professionnelles ;
- Auto-réflexions et auto-évaluation ;
- Transmissions de savoirs théoriques et pratiques ;
- Constructions collectives d'outils ;
- Suivi individualisé

Evaluation :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable : dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, en observant les règles d'usage de la langue française, en recourant le cas échéant aux TICE,

- de présenter un rapport d'activités (à rendre le 17 mai à 18H à Jonfosse) mettant en évidence sa capacité à :
 - mener un processus d'intervention dans l'enseignement spécialisé ou dans une école inclusive,
 - analyser le contexte de son action,
 - choisir et utiliser des outils et des techniques orthopédagogiques pertinents dans la préparation, la mise en place et la gestion de son intervention,
 - évaluer le processus développé et le résultat obtenu,
 - réaliser une analyse réflexive du vécu de stage, de son action et de son intégration au sein d'une équipe en identifiant les points forts et les moments critiques rencontrés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de qualité du lien établi entre les acquis de la formation et le stage réalisé,
- le niveau d'adéquation des moyens mis en œuvre,
- le degré d'autonomie et l'originalité des initiatives,
- le degré de rigueur et la pertinence du vocabulaire utilisé.

Matériel obligatoire :

- Syllabus de l'IFC
- De quoi prendre note
- Tous les documents de stage nécessaires à la construction de votre rapport de stage

Gestion des absences :

La réussite de l'unité d'enseignement dépend fortement de la présence assidue aux séances de guidance et aux activités dans la mesure où :

- de nombreuses notions seront vues et explicités en présentiel
- de nombreuses consignes, aides individuelles et collectives à l'accomplissement du stage et à la réalisation du rapport se font en classe.

L'étudiant(e)

Nom et prénom :

Signature :

Le professeur

Nom et Prénom :

Signature :

Consignes

L'UE « Activités professionnelles de formation – Aptitude à l'éducation des élèves à besoins spécifiques » comporte 80 périodes réparties de la manière suivante :

- 60 périodes d'activités pédagogiques à prester dans des classes de l'enseignement spécialisé ou dans une classe inclusive ;
- 10 périodes consacrées au minimum à deux autres activités au choix au sein de l'école (conseil de classe, élaboration de PIA, journées pédagogiques, réunion de parents, ...);
- 10 périodes consacrées à la rédaction du rapport.

Le stage s'effectuera au sein de l'enseignement secondaire officiel (FWB, Provinces, Villes et Communes). Les projets de stage dérogeant à cette règle feront l'objet d'une demande de dérogation sous forme de courriel adressé à Madame STOFFELS, Directrice (a.stoffels@ifcjonfosse.be). La convention de stage ne sera alors signée par Madame WATHELET qu'en cas de réponse positive.

Le lieu de stage doit être choisi en accord avec le professeur chargé de la guidance.

Les activités d'enseignements ou activités pédagogiques (60 périodes)

L'étudiant doit participer à des activités d'enseignement ou autres activités pédagogiques pour un minimum de 60 périodes. Participer à une activité d'enseignement signifie réaliser un cours soit de manière individuelle, soit en collaboration avec un collègue ou un professeur en activité.

Sur les 60 périodes d'activités pédagogiques,

- 30 périodes seront dédiées exclusivement au stage,
- 30 autres périodes (au minimum) seront liées à l'épreuve intégrée.

Les sujets envisagés dans le cadre des 30 périodes consacrées exclusivement au stage sont différents des sujets envisagés dans les 30 périodes liées à l'épreuve intégrée.

Si vous enseignez déjà dans l'enseignement spécialisé ou dans l'enseignement inclusif, il vous est demandé d'effectuer les 30 périodes dédiées au stage en dehors de votre activité professionnelle.

Les deux autres activités pédagogiques (10 périodes)

Participer à une autre activité pédagogique signifie assister à un conseil de classe, participer à une réunion de parents, accompagner une sortie pédagogique, collaborer à l'élaboration d'un projet...

Encadrement

La réalisation du rapport de stage de l'UE "Activités professionnelles de formation – Aptitude à l'éducation des élèves à besoins spécifiques" fait l'objet d'un suivi collectif réparti sur deux séances obligatoires.

Un encadrement individuel est réalisé sur base de rendez-vous pris avec le professeur chargé de la guidance. Il appartient à l'étudiant de prendre contact avec le professeur afin de le tenir informé de l'état d'avancement du travail. Un minimum de deux rendez-vous est requis.

L'UE "Activités professionnelles de formation – Aptitude à l'éducation des élèves à besoins spécifiques" est assimilée à un cours, elle est donc soumise aux mêmes exigences en matière de présences.

Rapport de stage

Le rapport de stage représente un travail autonome et personnel : la guidance sert à donner des conseils et non à diriger étroitement le travail de l'étudiant.

Le rapport de stage est à rendre pour le **21 mai 2018** à Madame WATHELET.

Au travers de la rédaction d'un rapport d'observation circonstancié et contextualisé, respectant les règles et usages de la langue française, l'étudiant sera capable de

- décrire objectivement une situation spécifique dans l'enseignement spécialisé ou dans une école inclusive,
- décrire et justifier les spécificités du/des rôle(s) respectif(s) de chaque intervenant dans la situation décrite,
- réaliser une analyse réflexive des observations et du vécu de stage en identifiant les points forts et les moments critiques observés.

Il sera également demandé d'énoncer les rapports que l'étudiant a pu établir entre les situations vécues sur le terrain et les éléments théoriques abordés au cours de sa formation.

Le rapport de stage comprendra des éléments issus

- des 30 périodes dédiées exclusivement au stage,
- des 10 périodes consacrées au minimum à deux autres activités au choix au sein de l'école.

Le rapport de stage doit comprendre plusieurs sections obligatoires :

- Une introduction qui vous situe et situe votre stage.
- La convention de stage (annexe 1).
- L'horaire pour les 60 périodes (annexe 2).
- Le document concernant la participation à deux activités : "Justificatif des activités participatives au sein de l'école de stage" complété et signé (annexe 3).

- Vos préparations d'activités numérotées et classées dans l'ordre chronologique. Veillez également à numéroté les pages au sein de chacune de vos préparations (annexe 4).
- Le journal de bord complété pour chacune des activités pédagogiques (annexe 5).
- Des liens et leurs explications entre les situations vécues sur le terrain et les éléments théoriques abordés au cours de sa formation.
- Une conclusion
- Une analyse critique/réflexive de vos observations et du vécu de stage en identifiant les points forts et les moments critiques observés.

A chacun, en fonction de l'établissement qu'il a intégré ou au sein du lequel il travaille, de déterminer les éléments pertinents et indispensables pouvant être ajoutés aux éléments obligatoires cités ci-dessus.

Il est possible de faire référence aux différents cours de la section afin de mieux cerner comment et avec quels éléments le rapport peut être rédigé.

Remarques

L'épreuve intégrée sera axée sur les 30 périodes qui ne sont pas consacrées exclusivement au stage. Celles-ci feront par conséquent l'objet d'un travail à part entière (voir les consignes concernant l'épreuve intégrée et le professeur de référence).

Le projet à mettre en place sur le lieu de stage dans le cadre de l'épreuve intégrée devra être validé avant le début du stage par le professeur chargé de la guidance de l'épreuve intégrée.

Plusieurs documents à plusieurs destinations :

Les conventions de stage et les analyses de risques doivent être complétées et signées par tous les intervenants avant de débiter les activités sur le terrain.

Ces documents sont à télécharger sur le site de l'IFC (<http://www.ifcjonfosse.be> menu "Accès élèves" avec le nom d'utilisateur "eleves" et le mot de passe "ifcjonfosse").

Une copie de la convention de stage doit être déposée au secrétariat de l'IFC, auprès du professeur de guidance et à l'établissement qui accueille l'étudiant.

Une copie de l'analyse de risque doit être déposée au secrétariat.

Lors des différentes prestations, l'étudiant doit être en possession de la convention et de l'horaire de stage.

Evaluation

La grille d'évaluation du rapport de stage (annexe 6) permet l'évaluation des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement. Par conséquent, il est vivement conseillé à l'étudiant de se référer à cette grille d'évaluation pour la rédaction du rapport de stage.

L'évaluation de l'unité d'enseignement "Activités professionnelles de formation – Aptitude à l'éducation des élèves à besoins spécifiques" induit soit une décision de réussite, soit une décision de refus.

Affichage

Les résultats des délibérations sont affichés rue Jonfosse, 80, 2ème étage à 4000 Liège.
Aucun courrier ne sera envoyé aux étudiants.



INSTITUT DE FORMATION CONTINUEE
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR POUR ADULTES
Rue Jonfosse 80, 4000 LIEGE
Tél. : 04/221.34.70 ou 04/223.67.17 - Fax : 04/230.41.96
E-mail : info@ifcjonfosse.be - Site : http://www.ifcjonfosse.be

Convention
Activités professionnelles de formation
Aptitude à l'éducation des élèves à besoins spécifiques

Entre :

l'établissement scolaire

Dénomination et adresse :
.....
.....
.....

Représenté par :

l'Institut de Formation continuée (IFC), rue Jonfosse 80 à 4000 Liège – tél : 04/221-34-70, représenté par :

Anne STOFFELS, Directrice

et l'Etudiant :
dénommé stagiaire.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

L'établissement scolaire mentionné ci-dessus accepte de prendre en stage l'étudiant(e) précité(e).

Article 2

Le stage s'effectuera pendant la période du auà raison depériodes (50').

Article 3

Le maître de stage sera (nom, adresse et téléphone) :
.....
.....
.....

Le (la) délégué(e) de la direction de l'IFC sera (nom, fonction, adresse et téléphone) :
Professeur de pédagogie :

.....
.....
.....

Article 4

L'étudiant(e) candidat(e) stagiaire s'engage à contacter la direction de l'établissement avant toute démarche auprès d'un professeur concernant une demande de stage.

Article 5

L'étudiant(e) stagiaire s'engage à accomplir de son mieux les tâches qui lui seront confiées, dans le respect des consignes et conditions imposées par le service de direction et les responsables du stage.

Article 6

En ce qui concerne la situation juridique des stagiaires, ceux-ci continuent à relever de l'Institut de Formation continuée où ils sont étudiants. Il n'existe entre eux et l'établissement qui les accepte en stage aucun engagement de louage de services. Cette situation entraîne les conséquences suivantes :

- (a) l'élève stagiaire ne sera pas rémunéré(e) et de ce fait ne sera pas assujéti(e) à la législation de la sécurité sociale ; aucune cotisation ne peut donc être mise à charge de l'établissement qui accueille le/la stagiaire ;
- (b) l'élève stagiaire bénéficiera, en cas d'accident corporel survenu sur le lieu du stage ou au cours du trajet pour s'y rendre ou pour en revenir, des mêmes garanties que s'il s'agissait d'un accident survenu à l'Institut de Formation continuée ou au cours du trajet domicile-école, aller et retour, telles qu'elles sont prévues par la police d'assurance des écoles de la Ville de Liège ;
- (c) la responsabilité civile de l'élève stagiaire est couverte par la police d'assurance des écoles de la Ville de Liège.

Article 7

Les préparations des leçons ou d'activités diverses seront présentées au maître de stage une semaine avant le déroulement de l'activité.

Les préparations seront également remises au professeur de pédagogie de l'Institut de Formation continuée.

Article 8

Le maître de stage s'engage à remplir la grille d'évaluation pour les séances d'activité de stage.

Article 9

Le professeur de pédagogie chargé du stage s'engage :

- (a) à suivre l'évolution du stage avec le maître de stage et l'étudiant ;
- (b) à effectuer, sur l'ensemble des heures prestées, au moins une visite au cours de laquelle il s'informerait du déroulement du stage (vécu, compétences, difficultés) ;
- (c) à concrétiser ses visites par une appréciation portée à la connaissance de l'étudiant.

Article 10

Une semaine avant le début des activités d'essai ou de stage, l'étudiant devra remettre au professeur de pédagogie de l'IFC l'horaire détaillé de ses prestations.

Article 11

L'étudiant stagiaire s'engage à assurer les leçons et activités didactiques qui lui sont confiées, mais également les activités connexes qui incombent aux professeurs : prise en charge des élèves lors des déplacements de la cour de récréation vers la classe, préparation du matériel didactique avant le cours, correction des travaux (soumise à l'approbation du titulaire).

Article 12

Chaque étudiant stagiaire accepte de se conformer aux dispositions du règlement d'ordre intérieur de l'établissement qui les accueille.

Le port de tous les signes spécifiques et l'expression de convictions religieuses, philosophiques ou politiques sont interdits lors des activités dans l'école.

En cas de mauvaise volonté, d'inconduite, de violation délibérée du règlement, d'absence injustifiée au stage, l'établissement où se déroule le stage pourra mettre fin à la présente convention. Il en informera par écrit la Direction de l'Institut de Formation continuée.

Article 13

Durant l'exécution de la présente convention de stage, l'étudiant(e) est sous l'autorité des deux établissements qui ont signé la convention.

S'il y a lieu, le professeur de stage s'engage à mettre tout en œuvre pour trouver une solution aux problèmes posés.

Article 14

Les évaluations sont réalisées par le maître de stage et le professeur de pédagogie dans le respect des acquis d'apprentissage du dossier pédagogique "Activités professionnelles de formation - Aptitude à l'éducation des élèves à besoins spécifiques".

Fait en 3 exemplaires¹ à Liège le

Signatures :

*Pour l'établissement scolaire qui
accueille le stagiaire,*

*Pour l'Institut de Formation continuée,
le professeur de pédagogie*

Signature de l'Etudiant,

¹ 1 exemplaire pour le maître de stage, 1 exemplaire pour l'Institut de Formation continuée (via le professeur de pédagogie) et 1 exemplaire pour l'étudiant.

Horaire du stage d'activités professionnelles - CAES

Stagiaire :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

e-mail :

Etablissement : (nom, adresse, téléphone)

.....

.....

.....

.....

Direction :

Maître(s) de stage : (nom et téléphone)

.....

.....

.....

.....

.....

Date (chronologique)	Horaire précis de à	Classe	Titre de la séquence	Local	Cumul des périodes	Nom et signature du maitre de stage

Justificatif des activités participatives - Stage d'activités professionnelles - CAES

Nom et prénom :

	Dénomination de l'activité	Date	Horaire précis de ... à ...	Lieu	Objectif(s) de l'activité	Rôle du stagiaire	Nom et signature du maître de stage ou de la direction
Activité 1							
Activité 2							

Justificatif des activités participatives - Stage d'activités professionnelles - CAES (suite)

Nom et prénom :

	Dénomination de l'activité	Date	Horaire précis de ... à ...	Lieu	Objectif(s) de l'activité	Rôle du stagiaire	Nom et signature du maître de stage ou de la direction
Activité 3							
Activité 4							

Préparation pour chaque activité (modèle)

Nom et prénom :

Date de l'activité :

École de stage :

Classe, type, forme :.....

Nombre d'apprenants :

Sujet de l'activité :

Sujet de l'activité précédente :

Matériel prévu :

Prérequis nécessaires à l'installation de l'activité :

Objectif général de l'activité :

Objectifs :

Quelles sont les raisons qui justifient la mise en place de l'activité, dans quel but et pour arriver à quel résultat mettez-vous cette activité en place, que voulez-vous que les apprenants acquièrent ?

Activité(s) :

Décrivez précisément et de manière chronologique le déroulement et le contenu de l'activité mise en place, en mentionnant les durées prévues.

Méthodes :

Quel moyen didactique, orthopédagogique, allez-vous mettre en place pour que votre activité soit cohérente et efficace. Justifiez les choix opérés.

Matériel :

De quel matériel aurez-vous besoin pour chaque phase de votre activité. Justifiez les choix opérés.

Le journal de bord

1. Pour chaque activité menée

Date :

Objet de la séquence :

Éléments qui ont favorisé la bonne mise en place de cette activité sur le terrain

Éléments qui pourraient/devraient être modifiés et propositions d'améliorations

Commentaires formatifs formulés par le maître de stage

2. De manière générale (une grille par groupe d'élèves)

Quels sont les différents intervenants autour des apprenants, y compris la famille ? (catégorie professionnelle, parenté)
Quel est leur rôle au sein de la scolarité de l'apprenant ?
Comment interviennent-ils concrètement au sein de la classe/de l'école (fréquence, activité, durée) ?
Quel est le type de collaboration développé entre ces intervenants et le/les enseignant(s) de la classe observée ?
Quel est le type de collaboration développé entre ces intervenants et les apprenants ?

GRILLE D'ÉVALUATION

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DE FORMATION :

APTITUDE À L'ÉDUCATION DES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera, préalablement, qu'il est capable de :

Respecter la déontologie et de l'éthique professionnelle	O	N
Observer les règles d'usage de la langue française	O	N
Recourir, le cas échéant, aux TICE	O	N

Ensuite, il prouvera qu'il maîtrise l'acquis d'apprentissage suivant :

présenter un rapport d'observation mettant en évidence sa capacité à :		
<ul style="list-style-type: none"> mener un processus d'intervention dans l'enseignement spécialisé ou dans une école inclusive ; 	A	NA
Critères		
1. Différentes interventions sont menées dans l'enseignement spécialisé ou dans une école inclusive.	O	N
<ul style="list-style-type: none"> analyser le contexte de son action ; 	A	NA
Critères		
1. Les contextes de ses activités sont analysées	O	N
<ul style="list-style-type: none"> choisir et utiliser des outils et des techniques orthopédagogiques pertinents dans la préparation, la mise en place et la gestion de son intervention ; 	A	NA
Critères		
1. Des techniques orthopédagogiques sont choisies et utilisées dans la préparation de son intervention.	O	N
2. Des techniques orthopédagogiques sont choisies et utilisées dans la mise en place de son intervention.	O	N
3. Des techniques orthopédagogiques sont choisies et utilisées dans la gestion de son intervention.	O	N
4. Des outils orthopédagogiques sont choisies et utilisées dans la préparation de son intervention.	O	N
5. Des outils orthopédagogiques sont choisies et utilisées dans la mise en place de son intervention.	O	N
6. Des outils orthopédagogiques sont choisies et utilisées dans la gestion de son intervention.	O	N
<ul style="list-style-type: none"> évaluer le processus développé et le résultat obtenu ; 	A	NA
Critères		
1. Le processus mis en place est évalué.	O	N
2. Le résultat du processus est évalué.	O	N
<ul style="list-style-type: none"> décrire et justifier les spécificités du/des rôle(s) respectif(s) de chaque intervenant dans la situation décrite ; 	A	NA
Critères		
1. Les spécificités du/des rôle(s) de chaque intervenant sont décrites.	O	N
2. Les spécificités du/des rôle(s) de chaque intervenant sont justifiées.	O	N

<ul style="list-style-type: none"> réaliser une analyse réflexive du vécu de stage, de son action et de son intégration au sein d'une équipe en identifiant les points forts et les moments critiques rencontrés. 	A	NA
Critères		
1. Le vécu en stage fait l'objet d'une analyse réflexive.	O	N
2. Les actions réalisées font l'objet d'une analyse réflexive.	O	N
3. L'intégration au sein d'une équipe fait l'objet d'une analyse réflexive.	O	N
4. L'analyse réflexive montre les points forts et les moments critiques rencontrés.	O	N

Si le seuil de réussite est atteint, il sera tenu compte des degrés de maîtrise suivants :

le degré de qualité du lien établi entre les acquis de la formation et le stage réalisé,	F	S	B	TB	E
le niveau d'adéquation des moyens mis en œuvre,	F	S	B	TB	E
le degré d'autonomie, l'adéquation et l'originalité des initiatives,	F	S	B	TB	E
le degré de rigueur et la pertinence du vocabulaire utilisé.	F	S	B	TB	E

L'acquis d'apprentissage est atteint : Réussite : %

L'acquis d'apprentissage n'est pas atteint : Ajournement

Refus

Commentaire